

Questions sur le service civique

Les principes

Souhaitez-vous l'instauration d'un service civique ou êtes-vous opposé à tout projet de cette nature ?

Nous sommes favorables à un projet de service civique car il constitue une opportunité d'associer véritablement la Jeunesse à un projet de société et de l'envisager comme un atout majeur (non comme une charge ou un danger) pour la construction du lien social et renforcer le dialogue intergénérationnel.

Faut-il rendre un tel service obligatoire ou opter pour un volontariat ouvert à tous, mais fortement encouragé et valorisé de manière à toucher un public chaque année plus large ?

Nous sommes favorables à un service civique volontaire qui constitue une étape de vie reconnue et valorisée, réellement accessible à tous les jeunes, y compris aux ressortissants étrangers, non résidents en France depuis plus d'un an. Véritable parcours de vie complémentaire de la formation initiale et favorisant un engagement personnel et collectif, le service civique peut répondre à ces défis.

Quelles sont les finalités essentielles du service civique ?

- offrir une expérience de vie et de solidarité aux jeunes
- favoriser la mixité sociale, intergénérationnelle, des genres
- contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Reconnaître et certifier les compétences humaines et sociales des jeunes.

De quelles valeurs devrait-il être porteur ?

- égalité
- liberté
- fraternité

En bref des valeurs républicaines. Par notre mission à la Croix-Rouge française, nous y ajoutons le principe Humanité.

Que peut-on attendre concrètement pour ceux qui l'accompliront, pour les bénéficiaires de leur action ou pour la collectivité en général ?

Pour le jeune :

- permettre l'acquisition de compétences humaines et sociales
- reconnaître et valorisation de son engagement
- contribuer à son insertion sociale et professionnelle

Pour la structure d'accueil et ses bénéficiaires :

- favoriser leur ouverture aux jeunes issus de tous horizons
- développer de nouveaux projets de solidarité et accompagner des personnes vulnérables

Quelles conceptions de l'engagement vous paraissent le mieux s'accorder aux besoins et aux attentes de la société qui est aujourd'hui la nôtre ?

- une relation gagnant-gagnant : un engagement solidaire encouragé et valorisé symboliquement et professionnellement

- un temps significatif : une durée d'engagement qui permette une véritable implication aux côtés des personnes vulnérables et la mise en œuvre de projets pérennes

Le Cadre

A quelle tranche d'âge de la population le service civil devrait-il être proposé ou imposé ?

16 à 27 ans, pour permettre à ceux qui font de longues études d'effectuer leur service.

A votre avis, les jeunes seront-ils majoritairement favorables à l'obligation du service ou risquent-ils de mal ressentir d'être soumis à cette sorte « d'impôts temps » dont les autres générations n'auront pas à s'acquitter ?

Les jeunes seront opposés dans leur majorité à un tel projet, quelques années après la fin de la conscription, d'autant que l'entrée dans la vie active est déjà tardive (durée des études, choix hasardeux de filières...). Par ailleurs, comment peut-on imaginer la contrainte ou les sanctions liées à une telle obligation ? Enfin, les travaux d'intérêt général constituent aujourd'hui une sanction pénale qu'il serait difficile de faire admettre en tant qu'obligation citoyenne.

Quelle est selon vous, la durée optimale d'un engagement de ce genre : 1 an ? 9 mois ? 6 mois ? 4 semaines ou moins ? Comment justifiez-vous votre choix ?

La durée optimale nous paraît être 1 an, car l'intégration, la prise de responsabilité, la mise en œuvre de projets nécessitent une longue période de présence. De plus, un tel service peut s'envisager comme une expérience significative, valorisable d'un point de vue professionnel (La période minimale doit être supérieure au moins à 6 mois).

Votre préférence va-t-elle à un service civique accompli en une seule fois sur quelques mois, pendant lesquels on pratiquerait en continu l'activité choisie, ou à un engagement « par tranches » sur plusieurs années ? Quels sont, à vos yeux, les avantages et les inconvénients de ces diverses modalités ?

Notre préférence va à un service civique accompli en une seule fois sur quelques mois, même s'il pourrait être envisageable de laisser la possibilité à des jeunes de s'engager pour une durée, déclinée en plusieurs « tranches » (vacances scolaires ou universitaires).

Un service civique en une seule fois permet une véritable intégration et assure une évolution possible dans les tâches à accomplir et les responsabilités confiées. Il permet au jeune de conduire un projet : se former en amont si cela est nécessaire, obtenir des financements, mettre en œuvre et en voir les résultats. En revanche, cela nécessite une disponibilité quasi-totale durant quelques mois et des moyens financiers permettant une vie décente durant cette période.

La deuxième option dispose des avantages et inconvénients inverses.

L'organisation et le financement

Considérez-vous que l'Etat doive prendre entièrement à sa charge la mise en œuvre du service civique et son budget ? Si oui, comment devrait-il opérer pour réaliser cet objectif et dégager les financements nécessaires ? Si non, quelles responsabilités ou

prestations faut-il confier à chacun des éventuels partenaires du projet (outre l'Etat, on peut citer, notamment, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les écoles, les entreprises) ?

Il paraît nécessaire que les financements soient centralisés, au niveau de l'Etat, afin de garantir une égale application et un égal accès au dispositif sur le territoire, quelque-soit la structure accueillante, indépendamment des fonds privés et des participations locales des collectivités. Il est néanmoins important que les partenaires, associations et collectivités territoriales, soient associés dans la formation, l'accompagnement pédagogique et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Certains partenariats privés peuvent venir amplifier les projets et faciliter leur financement.

Si l'on se place dans l'hypothèse d'une pluralité d'acteurs, quel type d'organisation vous semblerait le plus simple et le plus fiable ? Quels aspects de l'opération gagneraient à être conduits par des intervenants locaux, départementaux ou régionaux ? Comment et par qui cette organisation devrait-elle être pilotée ? Comment et par qui devrait-elle être financée ?

Le pilotage doit être assuré, selon nous, par l'Etat et ses services, au sein d'une organisation où les partenaires auront un rôle d'interpellation et de proposition.

Quelles conditions faut-il respecter pour assurer une réelle expérience de « mixité sociale » aux jeunes engagés, favoriser les liens intergénérationnels, garantir à chacun une activité utile aussi bien à lui-même qu'à ceux auxquels il veut venir en aide ?

- maintenir l'absence de condition de diplôme
- proposer une « ambition mixité » aux associations et structures accueillantes responsabilisant celles-ci
- maintenir le tutorat bénévole ou salarié
- poser les conditions de la mission d'un jeune : contact direct avec les personnes bénéficiaires, limitation des activités administratives...

Doit-on privilégier le regroupement des jeunes loin de leur domicile ou faut-il jouer la carte d'engagements à proximité du lieu d'habitation ?

Les deux aspects sont complémentaires et peuvent être envisagés, selon les capacités d'accueil et de suivi des structures d'accueil (la question de l'indemnité est déterminante).

Croyez-vous qu'on puisse d'emblée lancer un service civique pour toute une classe d'âge ou jugez-vous plus prudent de faire monter en puissance progressivement le dispositif ?

Il existe déjà le dispositif de service civil volontaire sur lequel il convient de s'appuyer, en augmentant l'effectif et en en revoyant les modalités. Seule une certaine continuité, fondée sur la capitalisation des expériences passées et en cours, permettra de s'assurer de la qualité et de la cohérence d'un tel programme.

A quelle hauteur convient-il d'indemniser ceux qui accomplissent leur service civique ? Est-il souhaitable de moduler ces indemnités selon la condition sociale de l'intéressé ?

L'indemnité actuelle de 600 euros par mois constitue une base raisonnable. Celle-ci doit pouvoir être cumulée avec une bourse étudiante ou des prestations sociales et

aides particulières (paiement des frais de transports, aide au logement...), selon la condition sociale de l'intéressé.

A quel coût évaluez-vous la forme de service civique dont vous êtes partisan ? sur quelle base établissez-vous cette estimation ? Quels moyens vous paraîtraient les meilleurs pour en assurer le financement ?

Les activités

A quels critères proposés dans le cadre du service civique devraient-elles se conformer ?

- mission au service direct de bénéficiaires (jeunes, personnes vulnérables, ...)
- limitation des aspects administratifs à ceux liés à l'accomplissement de la mission
- mise en œuvre d'un (ou plusieurs) projet(s) d'intérêt général
- absence d'activité salariée sur ce type de mission dans la structure d'accueil

Quels types de tâches vous paraissent convenir à ce cahier des charges ?

- accompagnement personnalisé de personnes vulnérables
- mise en œuvre d'actions de sensibilisation (gestes citoyens, prévention des toxicomanies, de l'alcoolisme chez les jeunes, prévention de l'obésité), de solidarité (lien intergénérationnel, échanges interculturels, lutte contre les précarités), de préservation de l'environnement et de développement culturel

A côté des actions conçues par les pouvoirs publics ou les grandes associations, quel rôle accorder à des projets venus d'entreprises privées ou imaginés par des jeunes (s'ils correspondent, bien sûr, aux critères fixés) ?

Un portage associatif pour de tels projets (permettant un accompagnement, un soutien logistique...) nous apparaît nécessaire.

Quelle place convient-il de faire à l'Europe, à la Francophonie, à l'international dans ce dispositif ? Quelles collaborations vous semblent devoir être recherchées, dans cette perspective, avec l'union européenne et les pays membres ?

- Donner la possibilité à des ressortissants étrangers d'effectuer le service civique en France, en leur assurant l'obtention d'un visa, sans condition de résidence préalable
- Permettre l'accomplissement du service civique à l'étranger

Vous paraît-il important qu'une grande latitude soit laissée à ceux qui s'engagent pour choisir un projet qui les motive ou, tenez-vous, à l'inverse, que la notion de « service » implique une certaine restriction de la liberté de choix ?

Si nous voulons maintenir le caractère volontaire du service, alors il faut que la mission, le projet proposé, puissent faire l'objet d'une adhésion préalable.

De manière générale, comment « labelliser » les partenaires de l'opération, en s'assurant de la qualité des projets, de l'encadrement et de l'expérience offerte aux jeunes ?

- agrément préalable des missions générales et de la structure
- évaluation de l'effectivité de l'accompagnement et de la formation

Quelles devraient être les parts respectives, sur la durée du service, de la formation civique, de la préparation à l'activité choisie, du tutorat destiné à en favoriser la pleine réussite, de la préparation au projet professionnel futur de chacun ?

- la durée de la formation civique telle qu'envisagée dans le service civil volontaire, nous paraît être raisonnable : 1 journée par mois de service civil volontaire. Nous insistons en revanche sur la possibilité d'y inclure une partie sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle (qui ne peut pas toujours être assurée par le tuteur) et un accompagnement au développement personnel (qui peut prendre la forme de jeux, d'un programme de certification, d'un coaching...), et sur l'intérêt de concevoir le service sous la forme d'un parcours.
- la durée de préparation à l'activité choisie doit dépendre des besoins de l'activité. Certaines activités ne nécessitent pas de formation préalable. En revanche, nous pouvons envisager un temps formalisé d'une semaine (par exemple) d'observation, permettant au jeune volontaire de participer à toutes les activités de la structure et de se faire connaître de l'ensemble du personnel (salarié ou bénévole).
- la Croix-Rouge française a fixé le temps de présence du tuteur à ½ journée par semaine et une disponibilité pour toute question, demande de soutien de la part du volontaire
- la préparation au projet professionnel futur : les besoins en la matière dépendent de chaque situation, de chaque jeune. Il s'agit d'offrir la possibilité en interne (via des tuteurs formés ou des interventions lors de la formation civique, par exemple) ou par des prestataires externes (associatifs ou privés), d'accompagner selon leurs besoins les jeunes concernés. S'assurer que le jeune pourra avoir accès à tous les moyens de recherche et qu'il disposera de la disponibilité nécessaire pour sa recherche de formation ou d'emploi, lors du dernier mois précédent la fin du service.

Serait-il judicieux de prévoir des offres plus particulièrement adaptées aux jeunes sans formation ou en grande difficulté ?

Oui, en garantissant un suivi éducatif et professionnel adapté. Attention toutefois à assurer la mixité des bénéficiaires du dispositif.

Jugez-vous souhaitable de valoriser les efforts accomplis et les compétences acquises par les jeunes au cours de leur service civique ? si oui, comment (« module engagement » dans les cursus de l'enseignement supérieur ; validation des acquis de l'expérience ; « livret de l'engagement », etc) ?

Il faut évidemment envisager la valorisation de l'engagement et des compétences acquises, tant au niveau professionnel que des capacités humaines et sociales (capacité à écouter, être autonome, à prendre le leadership...). De multiples supports existent aujourd'hui pour valoriser l'engagement (VAE, livret du bénévole, *youth pass*). Il convient de les mettre en cohérence, de les enrichir et de s'assurer que l'engagement « service civique » y figure, avec les compétences acquises, la durée et les missions accomplies...

L'attractivité du projet

Quelles conditions faut-il remplir pour que le service civique suscite un maximum d'intérêt ?

- une bonne communication insistant sur l'engagement, l'accessibilité à tous les jeunes, sur des supports adaptés (internet notamment)
- une sensibilisation des acteurs publics et privés
- une pérennité du dispositif et une souplesse de mise en œuvre
- un nombre d'offres suffisant, une réelle mixité sociale des jeunes concernés, des missions lisibles et attractives
- des conditions d'indemnisation et matérielles garantissant une certaine « autonomie » du jeune par rapport à sa famille
- des actions développant un sentiment d'une utilité sociale pour chaque jeune
- un parcours de vie reconnu faciliterait l'insertion sociale et professionnelle des jeunes à travers la certification des compétences acquises au cours du service civique.